

# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2008/0019(COD) Procédure terminée
Protection juridique des programmes d'ordinateur. Codification	
Sujet 3.50.15 Propriété intellectuelle, droits d'auteur	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	PSE <a href="#">GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna</a>	19/12/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2934</a>	Date 23/03/2009
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Service juridique</a>	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
28/01/2008	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2008)0023</a>	Résumé
31/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
29/05/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
09/06/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0237/2008</a>	
17/06/2008	Résultat du vote au parlement		
17/06/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0268/2008</a>	Résumé
23/03/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
23/04/2009	Signature de l'acte final		
05/05/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/0019(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/58660

Portail de documentation					
Document de base législatif		<a href="#">COM(2008)0023</a>	28/01/2008	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		<a href="#">CES0485/2008</a>	12/03/2008	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0237/2008</a>	09/06/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0268/2008</a>	17/06/2008	EP	Résumé
Projet d'acte final		<a href="#">03729/2008/LEX</a>	23/04/2009	CSL	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

Acte final
<a href="#">Directive 2009/24</a> <a href="#">JO L 111 05.05.2009, p. 0016</a> Résumé

## Protection juridique des programmes d'ordinateur. Codification

OBJECTIF : codification de la législation relative à la protection juridique des programmes d'ordinateur.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 91/250/CEE du Conseil du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## Protection juridique des programmes d'ordinateur. Codification

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (PSE, PL) approuvant, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur (version codifiée).

Si la proposition n'a pas fait l'objet d'amendements « formels » de la part de la commission parlementaire, elle tient toutefois compte des recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil de la Commission.

## Protection juridique des programmes d'ordinateur. Codification

Le Parlement européen a adopté par 644 voix pour, 9 voix contre et 9 abstentions, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, une résolution législative approuvant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur (version codifiée).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (PSE, PL), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

## Protection juridique des programmes d'ordinateur. Codification

---

**OBJECTIF** : codification de la directive 91/250/CEE relative à la protection juridique des programmes d'ordinateur.

**ACTE LÉGISLATIF** : Directive 2009/24/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur (version codifiée).

**CONTENU** : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 91/250/CEE du Conseil du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur.

La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

**ENTRÉE EN VIGUEUR** : 25/05/2009.